



# **PROTOCOLE SANITAIRE**

**Saint-Stanislas - Nantes**

**Année 2020-2021**



# Principe général et sommaire

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

## **SOMMAIRE :**

- Les règles de distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- Le lavage des mains
- Le port de masque
- Comment mettre et retirer son masque
- Engagement des familles
- Engagement des collégiens, lycéens et étudiants
- Engagement de l'établissement
- Salle de classe
- Restauration
- Nettoyage/désinfection des locaux
- Cas COVID suspecté et modalités de prise en charge



# Préalable

## **Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.**

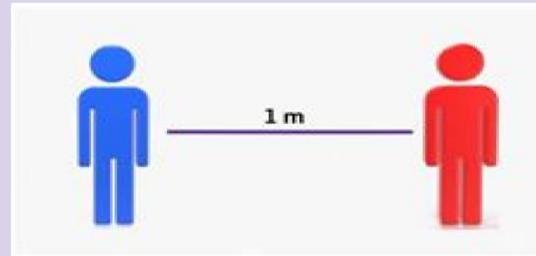
Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

# Les règles de distanciation physique



- Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.
- Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.
- Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

# L'application des gestes barrières

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.



# Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux en utilisant une serviette en papier jetable. A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique sera envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau, Le lavage des mains sera réalisé, à minima :

- A l'arrivée dans l'école ;
- Avant chaque repas ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.
- Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Santé publique France**

**COVID-19**

**ALERTE CORONAVIRUS**  
**COMMENT SE LAVER LES MAINS ?**

**30**  
secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.

-  Frottez-vous les mains, paume contre paume
-  Lavez le dos des mains
-  Lavez entre les doigts
-  Frottez le dessus des doigts
-  Lavez les pouces
-  Lavez aussi le bout des doigts et les ongles
-  Séchez-vous les mains avec une serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) 0 800 130 000 (appel gratuit)



# Le port du masque

## Pour les personnels :

- Le port d'un masque grand public est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs. Il doit être changé au bout de 3 à 4h et plus souvent en cas de pluie s'il est mouillé.
- Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.
- Mise à disposition des professeurs, en contact direct avec les élèves, de masques jetables, à raison de 2 masques pour chaque jour de présence dans l'établissement (sous réserve d'un approvisionnement régulier)
- L'OGEC fournira à l'ensemble de son personnel, une boîte de 50 masques à usage unique par mois contre signature de réception.

**LES GESTES BARRIÈRES DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉS EN PERMANENCE**



# Le port du masque suite

## Pour les élèves :

- Lavage des mains, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans la poubelle classique, éviter les embrassades et saluer sans se serrer la main
- Pour les collégiens, les lycéens et étudiants, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs
- L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.
- Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

**LES GESTES BARRIÈRES DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉS EN PERMANENCE**

# Comment mettre et retirer son masque correctement.

1. Avant tout, lavez-vous les mains avant de manipuler le masque.
2. Saisissez le masque par ses élastiques.
3. Positionnez le masque en plaçant les élastiques derrière vos oreilles.
4. Étirez le masque verticalement pour le placer au-dessus du nez et sous le menton.
5. Si votre masque dispose d'une patte métallique intégrée, pincez-la sur le haut du nez.
6. Votre masque est en place. Ne le gardez pas plus de 4 heures avant d'en changer.



1. Avant tout, lavez-vous les mains avant de manipuler le masque.
2. Saisissez le masque par ses élastiques.
3. Écartez les élastiques et éloignez le masque devant votre visage.
4. Saisissez les élastiques du bout des doigts et jeter le masque directement dans la poubelle.
5. Lavez-vous les mains avant de faire autre chose.





# Engagement des familles

## Elles sont informées :

- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de masques et utilisation, mouchoirs en papier jetable, utilisation du gel hydroalcoolique...);
- de la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école,  $T^{\circ} < 38^{\circ}\text{C}$  ;
- de ne pas mettre son enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez lui ou chez un membre de sa famille des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou adulte (voir § covid);
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ( voir § covid 19) ;
- d'être joignable et disponible, si appel de l'établissement pour venir chercher son enfant et que le retour ne pourra se faire qu'après avis médical
- de l'organisation de la restauration ( voir protocole sanitaire SOGERES)



# Engagement des collégiens, lycéens et étudiants

- Respecter les gestes barrières ;
- Se laver les mains en arrivant à l'école, avant de rentrer en classe (notamment après les récréations), **avant** chaque repas, **après** être allé aux toilettes et le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile ;
- Porter son masque à l'intérieur de l'établissement dans les espaces clos et cours de récréation. Une veille sera active de la part de l'ensemble des personnels de l'établissement et une information aux parents sera faite en cas non-respect du port du masque et des règles sanitaires citées précédemment.



# Engagement de l'établissement

- Etablir un plan de communication pour informer et impliquer les jeunes, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.
- Rappeler aux personnels enseignants et non-enseignant l'importance des gestes barrières, des règles de distanciation physique et du port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves ou étudiants dont ils ont la charge.
- Informer les familles des mesures sanitaires appliquées dans l'établissement, de leur rôle dans le respect des gestes barrières et de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant.



# Salles de classe

- A l'entrée de chaque classe sera mis à disposition du gel hydroalcoolique pour assurer une désinfection des mains.
- Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés **le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner** (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. **Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.**
- Concernant les laboratoires, **un protocole spécifique** sera présenté aux élèves en début d'année par les enseignants de chaque matière.
- **En cas d'oubli d'objets ou vêtements**, ceux-ci seront mis en quatorzaine et pourront être récupérés après ce délai, y compris pour les portables confisqués.
- Une poubelle unique est mise à disposition et recevra les masques jetables et mouchoirs usagés.



# Restauration

**Concernant la restauration : VOIR le protocole SOGERES**

**L'accès à la salle de restauration se fera en respectant les gestes  
barrières  
(gel hydroalcoolique à l'entrée du self).**



# Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Nota : **La mise à disposition d'objets partagés** au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) **est permise**

L'accès aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.



# Cas COVID suspecté

**Il est rappelé qu'un élève ou un personnel qui présente des symptômes évocateurs du COVID19 ne doit pas se rendre à l'établissement et en informe ce dernier. De la même manière, dès lors qu'un test de dépistage est prescrit à un élève ou un personnel, même en l'absence de symptômes, celui-ci ne se rend pas à l'établissement (isolement dans l'attente du résultat du test) et en informe ce dernier.**

## Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève ou de l'adulte avec un masque dans une pièce dédiée (parloir) dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrières.
- Pour les jeunes : appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.
- Rappel par le directeur ou son représentant de la procédure à suivre par les parents et l'adulte à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève ou l'adulte le cas échéant.
- Les lieux de vie seront nettoyés et désinfectés et feront l'objet d'une aération ou d'une ventilation renforcée.
- Le lieu de classe sera temporairement délocalisé, dans la mesure du possible

**Le chef d'établissement demandera aux responsables légaux ou personnel concernés de lui transmettre les informations nécessaires au suivi de la situation (confirmation/infirmation du cas)**



# Face à un cas confirmé ou probable de COVID19 :

Il appartient aux responsables légaux d'informer le chef d'établissement qu'un élève est un cas confirmé. L'élève ne doit pas se rendre à l'établissement avant le délai défini par son médecin.

Les mêmes dispositions sont applicables aux personnels.

## Conduite à tenir :

- Elaboration de **listes de sujets-contacts** (individuelles ou par classes, niveaux ...)
- Mesure **d'isolement des cas et des contacts**. Il s'agit d'une mesure de précaution provisoire en attendant la liste finalisée.
- Mesures de **nettoyage-désinfection**
- **Information et recommandations aux familles et aux personnels par courrier**



**Le protocole de l'établissement est issu du protocole régional ARS-Rectorat qui vient de nous être transmis. Il est susceptible d'évoluer en fonction des connaissances disponibles et de la mise à jour du protocole national.**

**Il vise à accompagner la rentrée de tous les élèves.**

**Comptez sur notre engagement en cette période très particulière.**